

Docteur FERAUD Pauline

PEDODONTISTE EXCLUSIVE

Diplôme Inter-Universitaire d'Odontologie Pédiatrique Clinique Approfondie et Sédations  
Certificat d'Études Supérieures en Odontologie Pédiatrique  
Membre de la Société Française d'Odontologie Pédiatrique  
Membre du réseau Handident



13 4 00688 1

## PREMIERE CONSULTATION

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir pris rendez-vous pour votre enfant, au sein de notre cabinet. Il s'agit d'un cabinet de **dentisterie pédiatrique exclusivement**, vos enfants pourront y être pris en charge jusqu'à l'âge de 16 ans environ. Notre thérapeutique est axée sur la **prophylaxie** et la **prévention**.

La première consultation est un moment clé du traitement, il permet de rencontrer votre enfant et par cette première prise de contact de commencer à le rassurer et le mettre en confiance.

Que va-t-il se passer pendant ce rendez-vous ?

Il a plusieurs objectifs :

- \* Etablir un lien de **confiance**
- \* Evaluer et rétablir la **qualité du brossage** de votre enfant et ses **habitudes alimentaires**.
- \* Etablir une évaluation du **risque carieux**
- \* Etablir un **bilan complet** de sa bouche et de sa croissance, par un examen clinique et radiographique
- \* Réalisation du **nettoyage prophylactique** de ses dents

La durée de ce premier rendez-vous est **courte** afin de les mettre en confiance.

A l'issue de cela, un plan de traitement vous sera expliqué et un devis vous sera remis.

Le jour du rendez-vous, vous devez apporter :

- \* Le questionnaire médical rempli et signé
- \* Le carnet de santé et les ordonnances en cours de votre enfant
- \* Ses radiologies dentaires (si vous en avez)
- \* Le courrier de votre dentiste ou pédiatre, si votre enfant est adressé au sein de notre cabinet
- \* La carte vitale à jour, à laquelle l'enfant est rattachée
- \* Un moyen de règlement

Les soins et radiographies effectués lors de cette séance vous seront remboursés en totalité par la sécurité sociale et votre mutuelle.

En revanche, le bilan prophylactique dentaire (hygiène bucco-dentaire et conseils alimentaires) est facturé **30 euros** et n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale. Il faudra envoyer la facture à votre mutuelle pour un éventuel remboursement.

Dans l'attente de vous recevoir, toute notre équipe reste disponible pour répondre à d'éventuelles interrogations.

Cordialement,

Dr FERAUD Pauline